

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190421B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

SAINT JUDE - VENTE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absent : 01

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET LOGEMENT**

n°21b

SAINT JUDE - VENTE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Les riverains d'un ancien chemin à Saint Jude ont sollicité le déclassement de celui-ci au motif que ce chemin n'a plus d'usage et souhaiteraient l'acquérir. Ils sont propriétaires de part et d'autre du chemin. Le chemin est en impasse et ne dessert pas de parcelles agricoles.

Ce terrain est classé en zone AH1p et Aa (agricole) au PLU.

Lors de la procédure de désaffectation, les riverains ont été consultés.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à vendre la partie du chemin aux riverains au prix de 0,46 € le mètre carré conformément au plan de cession de principe joint, soit pour une surface approximative totale de 170 m², 78,20 €. Les frais d'acte (géomètre et notaires) sont à la charge des acquéreurs.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de ce chemin au prix de 0,46 € le mètre carré.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 3221-1 ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2019 prononçant le déclassement d'une partie du chemin ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 21 mars 2019 ;

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » en date du 25 mars 2019 ;

Considérant que les riverains ont été consultés sur ce projet de cession ;

Considérant que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente;

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190421B-DE

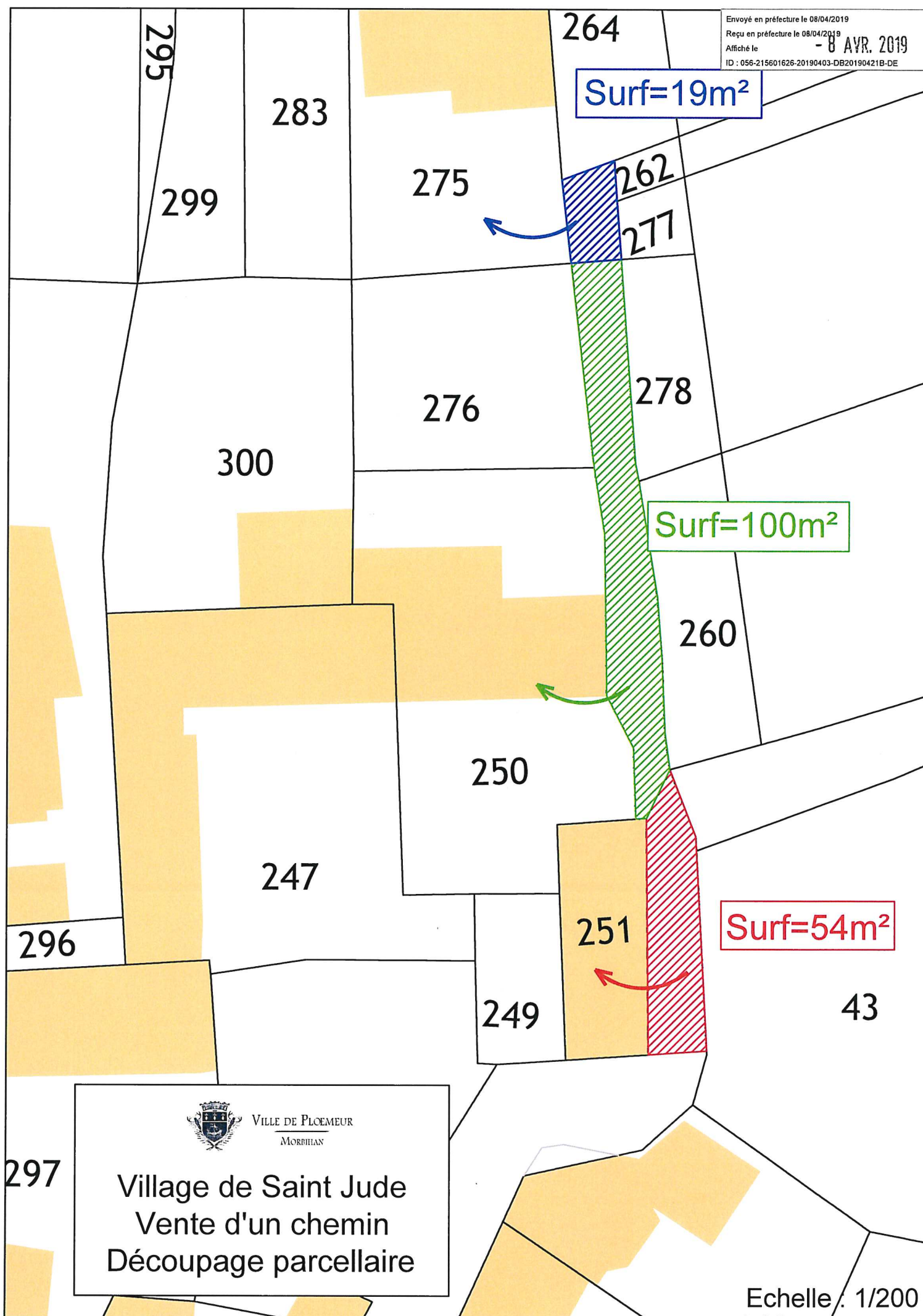
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de partie du chemin déclassé au prix de 0,46€ le m² ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 CONTRE (Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES) – 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)


Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Village de Saint Jude
Vente d'un chemin
Découpage parcellaire

Echelle : 1/200